

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 19 janvier 2026 fixant les valeurs moyennes et médianes de référence des indicateurs du tableau de bord applicables aux centres éducatifs fermés dans le cadre de la dotation globale de financement pour la campagne de tarification 2026

NOR : JUSF2601649A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1 (I-4^o), L. 314-8, R. 314-17, R. 314-28 à R. 314-33 et R. 314-49 ;

Vu le code de la justice pénale des mineurs ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2013 fixant les indicateurs et leur mode de calcul applicables aux centres éducatifs fermés ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2024 fixant les valeurs moyennes et médianes de référence des indicateurs du tableau de bord applicables aux CEF dans le cadre de la dotation globale de financement pour la campagne de tarification 2025,

Arrête :

Art. 1^{er}. – En application des dispositions des articles R. 314-28 à R. 314-31 du code de l'action sociale et des familles, le tableau de bord national des indicateurs socio-économiques des centres éducatifs fermés calculés sur les données des comptes administratifs 2024, fixe les valeurs moyennes et médianes de référence dans le cadre de la dotation globale de financement pour la campagne de tarification 2026 et figure en annexe du présent arrêté.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 19 janvier 2026.

Pour le ministre et par délégation :

*L'adjointe au directeur
de la protection judiciaire de la jeunesse,
M. LEON*

ANNEXE

TABLEAU DE BORD NATIONAL RELATIF AUX CENTRES ÉDUCATIFS FERMÉS
RELEVANT DE L'ARTICLE L. 312-1 (I-4^o) DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

Indicateurs	Compte administratif 2024	
	Moyenne nationale	Médiane nationale
1 - Taux d'occupation théorique indicateur principal	72,88 %	74,41 %
2 - Taux d'occupation opérationnelle indicateur secondaire	77,12 %	77,19 %
3 - Taux de réalisation de prescription indicateur secondaire	94,71 %	92,92 %
4 - Nombre de jeunes suivis dans l'année indicateur secondaire	33,20	34,00
5 - Prix de revient par journée réalisée indicateur principal	736,38 €	706,02 €
6 - Prix de revient théorique sur objectif plancher indicateur principal	602,96 €	595,08 €
7 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante hors services extérieurs par journée réalisée indicateur principal	67,35 €	63,58 €
8 - Montant des dépenses de personnel hors taxes et charges par place théorique indicateur principal	95 707,73 €	95 392,32 €

Indicateurs	Compte administratif 2024	
	Moyenne nationale	Médiane nationale
9 - Pourcentage de travailleurs sociaux spécialisés dans l'équipe socio-éducative budgétée au groupe II indicateur secondaire	47,10 €	48,55 €
10 - Taux d'absentéisme indicateur secondaire	17,52 %	14,49 %
11 - Taux de remplacement indicateur secondaire	62,93 %	74,30 %
12 - Expérience des salariés socio éducatifs indicateur secondaire, par année	5,02	5,33
13 - Coût des locaux par place en capacité théorique indicateur principal	15 675,80 €	14 766,63 €